

## Bilan 2017 CPER

### ■ Session du 19 juin 2018

### ■ Avis présenté par M. Antoine CHARLOT, Rapporteur général au Plan, aux schémas et aux territoires, au nom de la Commission « Finances – Prospective »

*Entendues les interventions de MM. Patrice POLLONO (CCIR), Olivier GUIX (CGT), Paul CLOUTOUR (CFDT),*

**83 votants. Adopté par 82 voix pour, 0 abstention, 1 contre.**

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 a été signé le 23 février 2015. Chaque année, il fait l'objet d'un bilan d'exécution et d'un avis du CESER.

Ce contrat assure le financement de projets structurants, tout en veillant à un développement équilibré du territoire. Il comporte 6 volets thématiques :

- La mobilité multimodale
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La transition écologique et énergétique
- Le numérique
- L'emploi, l'orientation et la formation professionnelle
- Les filières d'avenir et l'usine du futur

Le 7<sup>e</sup> volet vise à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion territoriale.

A ce jour, le CPER est doté de 474,6 M€ par l'Etat, et de 432,6 M€ par la Région, ce qui représente un volume d'investissement 907,2 M€, auquel s'ajoute la contribution d'autres partenaires, portant le montant total à 1 326 M€. Toutefois, avec l'apport des fonds européens, ce sont près de 3 Milliards € qui sont mobilisés pour le développement régional.

Tableau : Répartition des montants affectés aux différents volets du CPER

VOLET	Montant total	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Au 31/12/2017			
				État		Région	
				Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
Mobilité	722,898 M€	275,690 M€	191,985 M€	72,611 M€	26,3%	108,681 M€	56,6%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245,961 M€	78,543 M€	63,762 M€	32,565 M€	41,5%	24,367 M€	38,2%
Transition écologique et énergétique	149,710 M€	72,810 M€	76,900 M€	36,576 M€	50,2%	36,413 M€	47,4%
Numérique	1,426 M€	0,713 M€	0,713 M€	0,266 M€	37,2%	0,444 M€	62,2%
Emploi	21,160 M€	9,800 M€	11,360 M€	5,059 M€	51,6%	5,937 M€	52,3%
Territorial	185,100 M€	37,060 M€	87,880 M€	13,592 M€	36,7%	32,000 M€	36,4%
<b>TOTAL GENERAL CPER 2015-2020</b>	<b>1326,255 M€</b>	<b>474,616 M€</b>	<b>432,600 M€</b>	<b>160,669 M€</b>	<b>33,9%</b>	<b>207,844 M€</b>	<b>48,0%</b>

**Ce bilan 2017, présenté conjointement par l'Etat et le Conseil régional, est clair et précis. Il répond aux attentes du CESER quant à la nécessité d'avoir des données transparentes sur les sommes effectivement engagées.** Au-delà du simple bilan chiffré, il s'agit également d'apprécier l'avancement des opérations.

**Le CESER constate que la mise en œuvre du CPER est engagée sur l'ensemble des volets.** Certaines opérations connaissent même un taux d'exécution élevé :

- La modernisation de l'axe ferroviaire St Gilles Pornic pour le volet mobilité multimodale
- La réhabilitation de résidence universitaire sur le campus d'Angers, l'opération soutien doctoral de l'Agrocampus pour le volet Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La reconquête de la biodiversité pour le volet transition écologique et énergétique
- Le soutien à la plate-forme mutualisée d'information géographique GEOPAL pour le volet Numérique
- Les opérations sur le site de l'Abbaye de Fontevraud pour le volet territorial

Le **CESER reste néanmoins vigilant sur le degré d'exécution du contrat**. Au 31 décembre 2017, 368.5 M€ ont été engagés (207.8 M€ par la Région et 160.7 M€ par l'Etat), Le taux de programmation des crédits Etat-Région s'élève à 46,62% et le taux d'engagement est de 40,62%. Il aurait été attendu un taux de mandatement calculé sur la totalité des crédits du CPER (le taux de mandatement de 49,73 % indiqué dans le bilan étant calculés uniquement sur les crédits engagés à ce jour).

En ce qui concerne la Région, 48% des crédits ont été engagés (57% sont programmés), pour un total de 207,8M€.

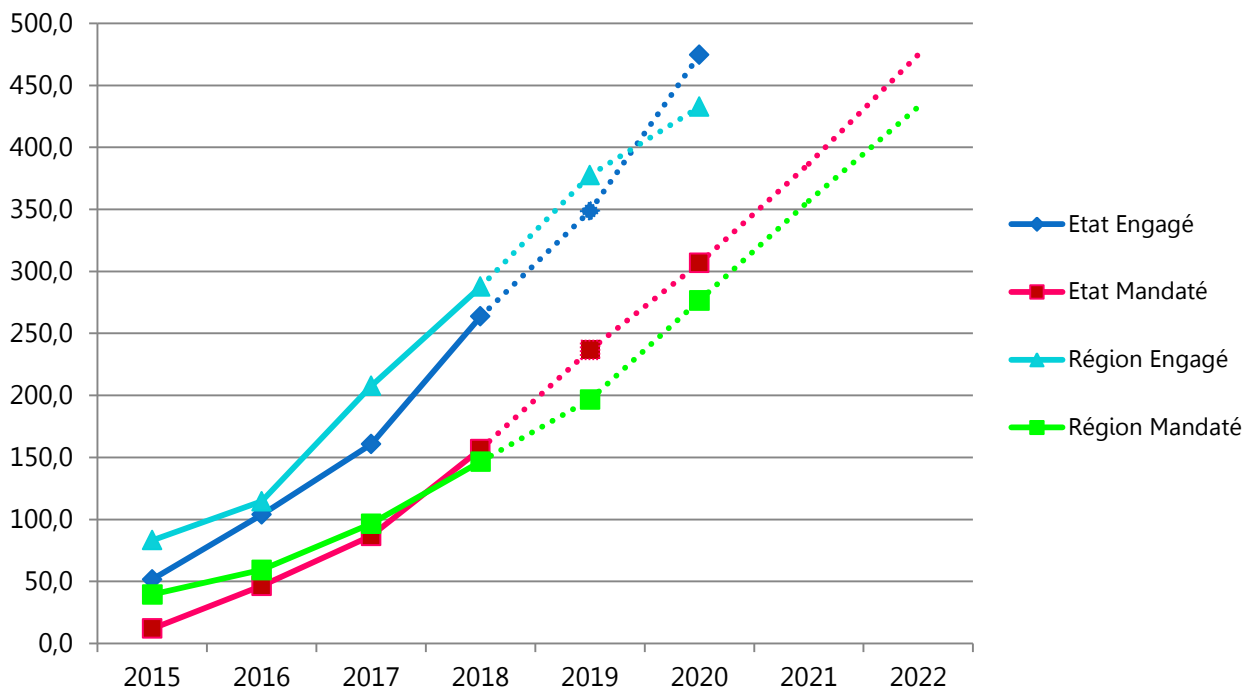
**Tableau : taux d'exécution au 31 décembre 2017**

	Etat		Région	
	474,6 M€		432,6 M€	
	Engagé	Mandaté	Engagé	Mandaté
<b>2015</b>	51,55	11,943	83,2	39,58
<b>2016</b>	52,29	34,5	31,4	19,69
<b>2017</b>	56,82	40,2	93,21	25,44
<b>CUMUL</b>	<b>160,66</b>	<b>86,643</b>	<b>207,81</b>	<b>84,71</b>

**Pour compléter l'analyse, le CESER aimerait obtenir un suivi de la programmation des projets.**

Par ailleurs, si la totalité des crédits du CPER est engagé en 2020, les financements s'étaleront au-delà. Ces crédits de paiement ne sont pas sans incidence sur les budgets régionaux. Il serait donc intéressant d'en connaître la trajectoire.

## Cycle de réalisation prévisionnel du CPER 2015-2020



**Enfin, CESER insiste sur la nécessité d'engager rapidement une révision du CPER.** Pour rappel, il affirmait en 2015 que les crédits affectés au Contrat étaient globalement insuffisants (cf avis sur <http://ceser.paysdelaloire.fr/cper-2015-2020-lavis-du-ceser.html>)

**Pour le CESER, ce nouvel avenant devra prêter une attention forte à l'équilibre territorial, constatant que le présent CPER concentre une grande partie des projets sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les autres agglomérations du territoire.** Si une « clause de revoyure » est bien prévue en 2018, le CESER regrette que la démarche n'ait pas encore été initiée par les services de l'État.

**Par ailleurs, le CESER est attentif à l'élaboration d'un nouveau « Contrat d'avenir », dans les plus brefs délais, et à sa déclinaison financière.**

Il souligne également la **nécessaire cohérence entre l'ensemble des financements État-Collectivités territoriales-Europe.**